

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°31

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Date de convocation : 03 juin 2022

Présents : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, M. CATTOEN, M. INDA, M. BOUILLEAU, Mme NIEUWAAL, M. LARDIN, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme CESBRON, M. ARDILLEY, Mme ROURE.

Absent : Mme BEAUPIED (pouvoir à Mme NIEUWAAL)

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

OBJET : PRIX LOCATIONS COMMERCES ET LOGEMENT PLACE DU 11 NOVEMBRE

M. PATRAS propose comme prix pour les locations du bâtiment en réhabilitation les tarifs suivants :

- 550 euros par commerce
- 640 euros pour le logement + la taxe des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés,**

FIXE les tarifs suivants :

- 550 euros par commerce + la taxe des ordures ménagères
- 640 euros pour le logement + la taxe des ordures ménagères.

CHARGE Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : M. CATTOEN, Mme NIEUWAAL, Mme BEAUPIED (par pouvoir)

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 17 juin 2022

Affiché le 17 juin 2022

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD

